



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

COMITÉ MINISTÉRIEL CONJOINT
DES
CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS
SUR LE
TRANSFERT DE RESSOURCES RÉELLES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT



1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Téléphone: (202) 458-2980
Fax: (202) 522-1618

Washington, le 2 octobre 2004

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

1. À l'occasion du 60^e anniversaire des Institutions de Bretton Woods et à l'approche du cinquième anniversaire de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, nous réaffirmons notre détermination à soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir une croissance durable, de bonnes politiques macroéconomiques, un degré d'endettement tolérable, des marchés ouverts, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et une bonne gouvernance. Les mesures prises doivent être renforcées par une action et des partenariats internationaux plus résolus, notamment, pour procéder à la réforme des régimes du commerce, accroître le volume et l'efficacité de l'aide, conforter les flux de capitaux privés et, partant, progresser en direction des objectifs de développement pour le Millénaire¹. Le fait que la plupart des pays en développement puissent ne pas atteindre la majeure partie des ODM reste préoccupant.
2. La vigueur de l'activité économique mondiale, portée par la croissance exceptionnellement robuste des pays en développement, témoigne de l'impact positif des profondes réformes entreprises par de nombreux pays au cours des dernières années. Une croissance entraînée par le secteur privé, qui crée des emplois et accroît les recettes fiscales et, ce faisant, dégage des ressources pour financer des dépenses publiques axées sur la lutte contre la pauvreté, est une condition absolument essentielle de la réussite des efforts déployés par les pays eux-mêmes pour faire reculer la pauvreté dans le monde. L'aboutissement du Programme de Doha pour le développement ne peut que conforter de tels progrès et nous tenons à souligner à quel point il est important de mettre en pratique les cadres de l'OMC au titre desquels des accords ont

¹ Tels qu'ils ont été entérinés par les Chefs d'État et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000.

récemment été conclu pour obtenir des résultats tangibles. Nous exhortons tous les pays, en développement et développés, à participer pleinement aux négociations et nous prions instamment le FMI et la Banque mondiale de continuer d'appuyer les travaux menés à cet effet, d'aider les pays en développement à en évaluer l'impact et de leur apporter un soutien supplémentaire au titre des coûts d'ajustement qui pourraient se matérialiser.

3. Nous nous félicitons de l'attention accrue que porte le Groupe de la Banque mondiale au développement du secteur privé, à l'amélioration du climat de l'investissement et au renforcement des secteurs financiers, et nous l'encourageons vivement à donner une suite concrète à ces questions dans le cadre de ses opérations, afin d'aider les pays en développement à saisir les nouvelles opportunités que peut générer l'amélioration du cadre économique et aussi de renforcer les fondations de la croissance économique. Pour accélérer une croissance favorable aux pauvres, il est impératif que la stabilité macroéconomique s'accompagne d'un renforcement des capacités et d'un recentrage des priorités sur l'obtention de résultats dans les institutions et les services publics, d'une amélioration de la qualité de la gouvernance, d'investissements privés fructueux, d'un développement social et de l'établissement de la parité entre les hommes et les femmes. Nous notons, à cet égard, le rôle important que jouent les envois de fonds des travailleurs. Nous demandons instamment à la Banque de consacrer encore plus de ressources à la réalisation d'études économiques et sectorielles sur les sources potentielles de croissance et les différentes manières de les exploiter, et d'aider les pays à se doter des capacités analytiques dont ils ont besoin.
4. Pour renforcer les fondations de la croissance, il sera aussi absolument crucial de faire face aux importants besoins d'infrastructure. Nous nous félicitons de l'intention du Groupe de la Banque mondiale d'accroître l'envergure de ses activités de mise en œuvre du Plan d'action pour l'infrastructure et nous demandons instamment qu'un soutien soit apporté aux efforts nationaux, tout en veillant au respect des principes de sauvegarde de la Banque. Nous avons insisté sur le fait qu'il importe de prendre en compte tous les coûts, y compris les coûts d'entretien, pour assurer la viabilité des investissements dans les infrastructures. Nous avons aussi insisté sur la nécessité de poursuivre — avec le FMI — les efforts entrepris en vue d'accroître la part du budget réservée aux investissements publics dans l'infrastructure tout en respectant les principes de prudence budgétaire et d'endettement tolérable. Nous souscrivons également à la poursuite de l'action menée par la Banque pour satisfaire aux besoins d'infrastructure au niveau régional et à celui des collectivités territoriales, en intensifiant le recours à des instruments d'atténuation des risques et en poursuivant ses efforts pour offrir à ses clients une gamme de produits plus étendue et intégrée au niveau des institutions du Groupe de la Banque mondiale ; nous prions donc instamment la Banque de bien vouloir soumettre aux Administrateurs les options qui pourraient être retenues pour réaliser des progrès concrets en ce domaine. Les mesures prises à cet égard contribueront dans une mesure considérable à renforcer le soutien que la Banque mondiale accorde aux pays à revenu intermédiaire aussi bien qu'aux pays à faible revenu.
5. Il est impératif de poursuivre cette ligne d'action et d'assurer les bases d'une croissance plus rapide et durable si l'on veut avoir les moyens d'atteindre les ODM, de même qu'il est essentiel de faire des progrès dans la mise en place de systèmes de santé efficaces (en particulier pour lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies transmissibles),

dans la fourniture d'une éducation pour tous et celle d'autres services sociaux de base. Nous avons pris note des besoins particuliers des pays à faible revenu en difficulté (LICUS), qui doivent impérativement recevoir une assistance technique pour renforcer des politiques hésitantes et des institutions fragiles. Nous attendons avec intérêt d'examiner, lors de notre prochaine réunion, les progrès réalisés dans tous ces domaines, tels qu'ils sont présentés dans la deuxième édition du rapport de suivi mondial (*Global Monitoring Report*).

6. Nous reconnaissons que, pour produire des résultats au plan du développement, les efforts de réforme des pays en développement doivent être appuyés par une aide plus efficace et plus importante, des financements supplémentaires et des politiques cohérentes. La communauté internationale a accepté d'harmoniser son appui et de l'aligner sur des stratégies de développement ayant l'adhésion des pays, de rationaliser la conditionnalité, de mettre davantage l'accent sur les résultats, et d'utiliser les systèmes nationaux dans la mesure du possible. Nous sommes déterminés à saisir l'occasion offerte par le Deuxième Forum de haut niveau sur l'harmonisation, qui doit se tenir à Paris au printemps prochain, pour donner une suite concrète à ces accords, sous forme d'engagements clairs et précis assortis d'un calendrier, et pour demander que des indicateurs et des valeurs de référence soient établis, qui permettent d'assurer le suivi de la participation, au niveau du pays, de tous les partenaires à cet effort.
7. Nous devons également redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et à s'attaquer aux problèmes qui se posent au niveau de la capacité d'absorption. Nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour dans le cadre du déroulement du processus de Stratégie pour la réduction de la pauvreté, tels qu'ils ressortent de récentes évaluations indépendantes. Nous prenons acte des importants obstacles qui continuent de s'opposer à une mise en œuvre intégrale et efficace de cette démarche au niveau des pays, de la Banque et du FMI, et aussi des autres partenaires de développement, et attendons avec intérêt les modifications qui doivent être apportées à l'architecture de la Stratégie pour les éliminer. Il importera d'examiner plus en détail, dans le prochain rapport sur la Stratégie pour la réduction de la pauvreté, les efforts que continuent de déployer la Banque et le FMI pour rationaliser l'ensemble de leurs conditionnalités. Nous demandons également à la Banque d'examiner ses propres directives et pratiques en matière de conditionnalité et de nous en faire rapport lors de notre réunion de l'automne 2005.
8. L'offre d'une aide financière supplémentaire, prévisible et octroyée en temps voulu, aux pays déterminés à poursuivre de bonnes politiques, continue de revêtir une importance cruciale, surtout pour les pays d'Afrique subsaharienne. Nous exhortons les bailleurs de fonds qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour se rapprocher de l'objectif d'une APD représentant 0,7 % du PNB. Nous nous félicitons des progrès annoncés par certains pays et notamment, dans certains cas, de l'adoption de calendriers précis pour ce faire. Conscients des échéances relatives aux ODM, nous réaffirmons également notre engagement envers une reconstitution importante et en temps voulu des ressources de l'IDA.
9. Étant donné la nécessité de mobiliser des financements supplémentaires, stables et prévisibles pour aider les pays en développement à entreprendre d'importants programmes d'investissement axés sur la réalisation des ODM et financer les coûts renouvelables connexes, si cela est approprié, nous avons examiné diverses propositions de mécanismes

novateurs qui viendraient à l'appui d'une augmentation de l'aide et des engagements. Nous avons accueilli avec grand intérêt l'examen consacré par la Banque et le FMI à ces diverses propositions, et notamment le Mécanisme de financement international, un système de fiscalité mondiale et des contributions volontaires, ainsi que l'étude de leur faisabilité technique. Nous avons également pris note de la réunion internationale « Action contre la faim et la pauvreté » organisée à New York, le 20 septembre 2004, à l'initiative du Président Lula. Nous demandons à la Banque et au FMI de poursuivre leurs travaux et de nous faire rapport, lors de notre prochaine réunion, sur la manière d'aller de l'avant en ce qui concerne ces propositions. Nous encourageons également la Banque à examiner les possibilités de mobiliser des ressources accrues en procédant à des montages financiers hybrides qui feraient intervenir les flux d'aide en même temps que d'autres financements, et notamment des prêts de BMD.

10. Le degré d'endettement tolérable est un élément déterminant de la croissance. Nous avons examiné les progrès enregistrés dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée ; nous nous sommes félicités de la décision de repousser l'entrée en vigueur de la clause de caducité automatique et nous exhortons tous les créanciers à participer à cet effort. Nous avons également accueilli avec satisfaction la préparation d'un cadre d'évaluation du degré d'endettement tolérable qui doit aider les pays à faible revenu à gérer leurs emprunts et à éviter l'accumulation de dettes représentant un fardeau intolérable, tout en s'efforçant d'atteindre les ODM. Nous avons insisté sur la nécessité de fournir aux pays à faible revenu des ressources assorties de conditions adaptées, notamment en ce qui concerne le degré de concessionnalité et le volume des financements sous forme de dons. Nous attendons que la Banque et le FMI poursuivent leurs travaux afin que ce cadre puisse être utilisable aussitôt que possible. Nous insistons sur la nécessité de procéder à des analyses conjointes Banque/FMI du degré d'endettement tolérable (en répartissant clairement les tâches entre les deux institutions) pour présenter aux pays et à leurs partenaires de développement des analyses et des principes directeurs clairs et cohérents. Nous encourageons également vivement la Banque et le FMI à intensifier leurs travaux sur les moyens d'atténuer l'impact des chocs exogènes sur les pays à faible revenu et à faire rapport à ce sujet à leurs Administrateurs à une date prochaine.
11. Nous avons également étudié les rapports établis par les Administrateurs sur les travaux consacrés au renforcement de la voix et de la participation des pays en développement et des pays en transition au sein de nos institutions. Ce travail se situe dans le contexte plus général de la réflexion menée à l'heure actuelle sur la meilleure manière de traiter les questions de gouvernance au sein de la communauté internationale. Nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour pour mieux adapter les opérations de la Banque et du FMI aux besoins des emprunteurs. Nous prions instamment les Administrateurs de collaborer étroitement à l'examen de toutes les options pertinentes et de poursuivre sans relâche leurs efforts pour parvenir à un consensus unanime. Nous attendons avec intérêt que vous nous soumettiez un rapport sur la faisabilité des différentes options afin que nous puissions examiner les décisions qui s'imposent au plan politique lors de notre prochaine réunion.
12. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 17 avril 2005.